

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

CULTURE & PATRIMONE

FONDATION RIPAILLE – VERSEMENT SUBVENTION « VALORISATION PATRIMOINE » EN 2022

La Fondation Ripaille est soutenue par la Ville depuis de nombreuses années dans le cadre de son fonctionnement, mais également pour son action de préservation et de restauration du château, inscrit au titre des monuments historiques. Une convention tripartite pour 2022-2024, signée conjointement avec le Conseil Départemental de la Haute Savoie, prévoit l'attribution des subventions.

C'est pourquoi la Fondation, en accord avec la Ville, a établi depuis 2008 un plan pluriannuel de valorisation du patrimoine, et formule à ce titre une demande de subvention en investissement de 7 814 € par an.

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le versement de cette subvention de 7 814 € pour l'année 2022.

----- Fin du document -----